

CIRCULAIRE N° 2932 DU 29/10/2009

CIRCULAIRE	Informative	Administrative	Projet
OBJET	ACTIONS D'EDUCATION AUX MEDIAS : « OUVRIR MON QUOTIDIEN » , « JOURNALISTES EN CLASSE »		
DESTINATAIRE	Direction	Secondaire	
RÉSEAUX	Tous		
PÉRIODE	Année scolaire 2009-2010		
ÉMETTEUR	Ministre de l'Enseignement obligatoire		
SIGNATAIRE	Marie-Dominique Simonet		
CONTACT	Marianne Tilot (marianne.tilot@gov.cfwb.be)		
DOCUMENTS A RENVOYER	NON		
DATE LIMITE D'ENVOI	31 octobre 2009 pour l'action « Ouvrir mon quotidien » Pas de délai fixé pour l'action « Journalistes en classe »		
NOMBRE DE PAGES	4 pages		
MOTS-CLES	Education aux médias - Médias - Presse – Journaliste – Citoyenneté – Savoir lire – Savoir écrire - Traitement de l'information - « Ouvrir mon quotidien » - « Journalistes en classe »		

- A Madame la Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- A Mesdames et Messieurs les Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement secondaire ;
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement secondaire subventionné, ordinaire et spécialisé ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement secondaire, organisé ou subventionné par la Communauté française, ordinaire et spécialisé ;
- A Monsieur le Président du Conseil de l'éducation aux médias.

Pour information :

- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de parents.

Madame, Monsieur,

L'ACTION « OUVRIR MON QUOTIDIEN »

COMMENT SE DEROUlera L'ACTION CETTE ANNEE ?

Tous les établissements d'enseignement secondaire de tous les réseaux, ordinaire et spécialisé, de plein exercice ou à horaire réduit, ont reçu gratuitement durant deux semaines entières, **du lundi 7 au samedi 19 septembre 2009**, l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone, éditions du week-end comprises.

Cette distribution préalable de l'ensemble des titres constitue le démarrage de l'opération avec une première sensibilisation des étudiants à la diversité de la presse belge francophone.

Professeurs et étudiants ont ainsi pu parcourir les différents titres et les comparer.

A l'issue de ces deux semaines, chaque établissement scolaire désirant participer à l'opération peut **s'abonner gratuitement** à l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone et cela pendant l'année scolaire (excepté les vacances scolaires et les périodes d'examens). Il recevra un nombre de quotidiens proportionnel au nombre d'élèves dans son établissement :

- en dessous de 500 élèves → Un exemplaire de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (6 journaux tous les jours).
- entre 500 et 1.000 élèves → Deux exemplaires de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (12 journaux tous les jours).
- plus de 1.000 élèves → Trois exemplaires de l'ensemble des titres de la presse quotidienne francophone (18 journaux tous les jours).

Cette formule vous permettra de recevoir les quotidiens durant trois périodes sur l'ensemble de l'année scolaire :

- Du 9 novembre 2009 au 11 décembre 2009.
- Du 4 janvier 2010 au 12 février 2010.
- Du 1 mars 2010 au 21 mai 2010.

Les établissements scolaires qui ont répondu à l'invitation de la société JFB (Les Journaux Francophones Belges) pour une préinscription permettant d'éviter l'interruption de la distribution des quotidiens en octobre reçoivent en plus des périodes définies ci-dessus l'ensemble des titres de la presse quotidienne pendant la période du 21 septembre au 31 octobre 2009.

Les inscriptions sont prolongées jusqu'au 31 octobre pour les établissements scolaires intéressés.

Soit via le site Internet des Journaux francophones belges (www.jfb.be/omq) , soit au 02.558.97.80.

Pour rappel, les titres de la presse quotidienne francophone qui sont concernés par cette action sont : L'Echo, La Libre Belgique, Le Soir, La Dernière Heure, l'édition régionale du groupe Sud Presse (La Capitale, La Meuse, La Nouvelle Gazette, La Province, Nord Eclair ou Le Quotidien de Namur) et l'édition régionale du groupe Les Editions de l'Avenir (Vers l'Avenir, Le Rappel, L'Avenir du Luxembourg, Le Courrier de l'Escaut, Le Courrier ou Le Jour).

Pour toute précision relative à ces modalités, je vous invite à contacter directement :

Les Journaux Francophones Belges – M. Michel Siklosi - michel.siklosi@jfb.be - Boulevard Paepsem, 22 Bte 7 – 1070 Bruxelles – www.jfb.be

DES OUTILS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

Une fois l'inscription enregistrée, chaque classe recevra :

1) Un « **journal de bord** » pour chaque élève et chaque enseignant réalisé et édité par les Journaux

Francophones Belges en collaboration avec le Conseil de l'Éducation aux Médias et le soutien de la Communauté française. Chaque élève pourra en disposer et ainsi s'approprier le vocabulaire et les concepts propres au monde de l'édition et du journalisme. Cet outil pourra accompagner le travail des classes tout au long de l'action.

2) **Un dossier pédagogique pour chaque enseignant** également réalisé et édité par les Journaux Francophones Belges dans le cadre de l'action.

UN ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE ET DES FORMATIONS

Les trois **Centres de ressources en éducation aux médias** assureront un accompagnement personnalisé aux établissements. Ils sont habilités à fournir des ressources pédagogiques, mettre en place des formations et dans certains cas une aide personnalisée pour les projets de presse à l'école.

1) Le Centre d'Autoformation et de Formation continuée de la Communauté française – La Neuville, 1 à 4500 Tihange – Tél. : 085.27.13.60 Fax : 085.27.13.99 – Courriel : direction@lecaf.be - Site internet : www.lecaf.be
Personne de contact pour l'enseignement primaire : Ghislaine Haas.

2) Le Centre Audiovisuel Liège asbl – rue Beeckman, 51 à 4000 Liège – Tél. : 04.232.18.81 – Fax : 04.232.18.82 – Courriel : cav.liege@sec.cfwb.be - Site internet : <http://www.cavliege.be>
Personne de contact pour l'enseignement primaire : Isabelle Collin.

3) Média Animation asbl – avenue Emmanuel Mounier, 100 à 1200 Bruxelles – Tél. : 02/242.57.93 Fax : 02/245.82.80 Courriel : d.vellande@media-animation.be - Site Internet : <http://www.media-animation.be>
Personne de contact pour l'enseignement primaire : Denis Vellande.

L'IFC propose également des formations concernant la presse à l'école (voir pour ce faire, consultez le site de l'IFC, dans la rubrique « éducation aux médias », à l'adresse <http://www.ifc.cfwb.be>).

UN SITE INTERNET ET UNE LETTRE D'INFORMATION ELECTRONIQUE

Le site Internet de l'action, actuellement accessible à l'adresse <http://www.ouvrirmonquotidien.cfwb.be>, offre à destination de l'enseignement secondaire des ressources pédagogiques. Sous la coordination du Conseil de l'éducation aux médias, les trois centres de ressources alimentent en contenus le site qui, régulièrement mis à jour en fonction de l'actualité, propose ressources, fiches et activités pédagogiques ainsi qu'une base de données en ligne.

Il permet également de s'abonner à une lettre d'information électronique qui contient les informations et nouveautés liées à l'action.

L'ACTION « JOURNALISTES EN CLASSE »

POURQUOI ET COMMENT FAIRE APPEL A DES JOURNALISTES PROFESSIONNELS?

Cette année encore, les professeurs qui le souhaitent pourront faire appel en cours d'année à **l'expertise de journalistes professionnels** qui viendront témoigner de leur expérience professionnelle, expliquer aux étudiants comment se collecte et se traite l'information par les différents médias, inciter ces jeunes à une lecture critique de la presse, faire découvrir les conditions de travail et la nature du métier de journaliste.

Ces journalistes volontaires, plus de 180 au total l'an dernier, sont mis en contact avec les enseignants qui en feront la demande via l'Association des Journalistes Professionnels (AJP).

Le choix du journaliste envoyé se fait, dans la mesure du possible en fonction des **attentes particulières exprimées par les étudiants ou leur professeur**. (Presse écrite, radio ou audiovisuelle,

spécialisée ou d'information générale, ...). L'Association des Journalistes Professionnels mettra tout en oeuvre pour s'adapter aux demandes émanant des enseignants.

Celles-ci peuvent porter, entre autres exemples, sur une initiation au monde des médias, sur l'approche du métier de journaliste ou d'une de ses facettes, sur l'approfondissement d'un sujet d'actualité ou encore sur l'aide à la réalisation d'un média scolaire.

Pour toute précision relative à cette action, je vous invite à contacter directement l'AJP :

Association des Journalistes professionnels (AJP) – France Sandront– Résidence Palace Bloc C, Local 2243 (2ème étage), Rue de la Loi, 155 à 1040 Bruxelles – Tél. : 02 235 22 63 (de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00) – Fax : 02 235 22 72 – Courriel: jec@ajp.be – Site <http://www.jec.be>

DES SUPPORTS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES

Des supports pédagogiques sont également prévus :

- 1) "**Etre Journaliste**", une brochure de présentation du métier de journaliste sera remis au professeur avant l'intervention du journaliste.
- 2) "**Profession : journaliste(s)**", un film documentaire de 14 minutes sur les métiers du journalisme écrit, audio et télé accompagnera le journaliste qui interviendra dans le cours qui l'accueille. Cette introduction générale sur DVD pourra être exploitée en fonction des demandes formulées par le professeur et les étudiants concernés.

COMMENT DEMANDER LA PARTICIPATION D'UN JOURNALISTE ?

Télécharger le formulaire sur le site : www.jec.be

Il n'y a pas de date limite pour une demande de participation à l'action. Il est cependant nécessaire de tenir compte d'un délai suffisant (quelques semaines) pour permettre à l'Association des Journalistes professionnels d'obtenir la disponibilité d'un journaliste volontaire en mesure de répondre aux attentes exprimées par le professeur intéressé.

Plus d'informations peut être obtenue sur le **site internet** de l'action (www.jec.be), qui présente les modalités pratiques, permet de formuler « en ligne » une demande d'intervention et donne une série de liens utiles, de références et de ressources concernant l'éducation aux et par les médias.

En étroite collaboration avec le Conseil supérieur de l'Education aux Médias

Depuis sa création, l'Opération « Ouvrir mon Quotidien » s'est déroulée sous la coordination du Conseil de l'Education aux Médias.

Créé par le Décret du 5 juin 2008, le **Conseil supérieur de l'Education aux Médias** a été officiellement mis en place au sein de la Communauté française le 2 juillet dernier. L'Opération « Ouvrir mon Quotidien » édition 2009 – 2010, sera dès lors coordonnée par le CSEM. Conseil d'avis, le CSEM a pour mission de promouvoir l'Education aux Médias dans le monde scolaire mais également dans le monde de l'Education permanente. Il favorise l'échange d'information et la coopération entre tous les acteurs et organismes concernés. En outre, il stimule et articule les diverses actions entre elles. Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site www.cem.cfwb.be (cette adresse sera dirigée sous peu vers le nouveau site du Conseil supérieur : www.csem.cfwb.be)

Pour toute information complémentaire, vous pouvez également contacter le CSEM à l'adresse suivante :

Mme Sylvie Urbain, Secrétaire

Boulevard Léopold II, 44

1080 Bruxelles

02/ 413.35.08.

cem@cfwb.be (dans un avenir proche l'adresse E-mail suivante sera accessible : csem@cfwb.be)

Je vous remercie pour votre collaboration,

Marie-Dominique Simonet
Ministre de l'Enseignement obligatoire